

- * CET ENTRETIEN DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR UN CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ HONDA À MOINS QUE L'UTILISATEUR NE DISPOSE DES OUTILS APPROPRIÉS ET NE SOIT MÉCANIQUEMENT QUALIFIÉ. IL SE REPORTERA DANS CE CAS AU MANUEL D'ATELIER OFFICIEL HONDA.
- ** PAR MESURE DE SÉCURITÉ. IL EST RECOMMANDÉ DE NE CONFIER L'ENTRETIEN DE CES POINTS QU'À UN CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ HONDA.

Honda recommande de demander à votre concessionnaire Honda de faire un essai sur route de la motocyclette après chaque entretien périodique.

- NOTES:
1. Au-delà du kilométrage indiqué, effectuer l'entretien en respectant les intervalles indiqués ci-dessus.
 2. Augmenter la fréquence d'entretien en cas d'utilisation dans des conditions anormalement humides ou poussiéreuses.
 3. Augmenter la fréquence d'entretien en cas d'utilisation sous la pluie ou à pleins gaz.
 4. Remplacer tous les 2 ans. Le remplacement nécessite des compétences mécaniques.
 5. Type pour la Suisse seulement.